



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

PROC • NUMÉRO 097 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 19 avril 2018

Président

L'honorable Larry Bagnell

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 19 avril 2018

• (1100)

[Traduction]

Le président (L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.)): Bonjour. Bienvenue à la 97^e séance du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Ce matin, nous poursuivons notre étude de l'utilisation des langues autochtones dans les délibérations de la Chambre des communes. Nous sommes heureux d'accueillir des représentants de deux ministères. Ce ne sont pas les ministères qui fournissent la traduction, mais ils s'intéressent eux aussi à la question.

Nos témoins sont, du ministère du Patrimoine canadien, Hubert Lussier, sous-ministre adjoint, Citoyenneté, patrimoine et régions, et William Fizet, directeur général, Participation des citoyens. Nous accueillons également, de Statistique Canada, Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone, Pamela Best, directrice adjointe, Division de la statistique sociale et autochtone, et Vivian O'Donnell, analyste, Division de la statistique sociale et autochtone.

Merci d'être parmi nous.

Je vais maintenant céder la parole à M. Fizet pour sa déclaration liminaire. Il sera suivi de M. Corbeil.

[Français]

M. William Fizet (directeur général, Participation des citoyens, ministère du Patrimoine canadien): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Merci de nous permettre de comparaître pour fournir de l'information sur les langues autochtones au Canada dans le cadre de votre étude de l'interprétation des langues autochtones à la Chambre des communes.

Je tiens d'abord à souligner que nous sommes sur un territoire traditionnel algonquin et que la langue y était l'algonquin ou l'algonquin de Maniwaki.

Je m'appelle William Fizet. Je suis le directeur général de la Direction générale de la participation des citoyens, qui a un programme consacré aux peuples autochtones.

[Français]

Le budget de 2017 a alloué à l'Initiative des langues autochtones 19,5 millions de dollars par année jusqu'à l'exercice financier 2019-2020, soit trois fois plus que les années précédentes. En 2017-2018, 203 projets d'activités participatives et de développement de ressources en langues autochtones ont été mis en oeuvre. Soixante-treize langues ou dialectes ont reçu du soutien de l'Initiative des langues autochtones cette année-là.

Le gouvernement du Canada reconnaît que les langues sont un élément essentiel de la culture. Ainsi, les langues autochtones sont un élément essentiel de la culture autochtone. Les peuples autochtones ont utilisé et continuent d'utiliser leur langue pour décrire le monde dans lequel ils vivent, y donner un sens et enseigner leurs cultures et leurs valeurs à leurs enfants.

[Traduction]

On a empêché les Autochtones d'utiliser et de transmettre leurs langues au moyen de politiques comme celle des pensionnats. Les langues autochtones ont besoin de soutien pour retrouver une nouvelle vigueur. Leur utilisation dans le domaine public, à la Chambre des communes, aurait une grande valeur de symbole.

La discussion sur l'utilisation des langues autochtones dans nos institutions doit s'accompagner d'échanges sur la vitalité de ces langues et les importants efforts de revitalisation déployés par les collectivités autochtones elles-mêmes. La vitalité des langues autochtones est évaluée au moyen d'une série de facteurs, notamment la proportion de leurs locuteurs par rapport à la population totale et l'âge moyen des locuteurs pour qui il s'agit de la langue maternelle. À l'heure actuelle, ce ne sont pas tous les Autochtones qui peuvent s'exprimer dans leur langue. De plus, il est compliqué de dénombrer les langues et les dialectes.

Permettez-moi de vous communiquer quelques renseignements généraux de Statistique Canada à ce sujet. Le recensement de 2016 a révélé qu'environ 1,6 million de personnes réclament une identité autochtone. De ce nombre, un peu plus du sixième, soit environ 260 000 répondants, ont déclaré être en mesure de soutenir une conversation dans une langue autochtone. Un peu plus de 210 000 personnes ont dit avoir une langue autochtone comme langue maternelle. En 2016, l'âge moyen des locuteurs de langue maternelle a atteint 36,7 ans. En 2011, l'âge moyen était de 35 ans. Par rapport aux données de 1981, cet âge moyen aurait augmenté de plus de neuf ans. Il y a pourtant des exceptions, et elles sont relevées chez les locuteurs qui s'expriment en inuktitut, qui est une langue inuite, en atikamekw et en naskapi. L'âge moyen est d'environ 26 ans.

• (1105)

[Français]

Nous observons une tendance globale à la baisse dans les pourcentages de langue maternelle autochtone ou de connaissance de la langue, ainsi qu'une tendance à la hausse de la moyenne d'âge des locuteurs de langue maternelle, tant chez les hommes que chez les femmes. Les diverses langues autochtones parlées au Canada reflètent la richesse des cultures autochtones du pays.

Nous savons que les linguistes identifient 11 familles de langues autochtones qui traversent les frontières internationales. Toutefois, il n'y a pas de liste définitive des langues et des dialectes autochtones parlés au Canada, et nous en apprenons davantage tous les jours.

Les données du recensement de 2016 indiquent que les langues autochtones qui ont plus de 10 000 locuteurs sont les langues criées, l'inuktitut, l'ojibwé, l'oji-cri, le déné et l'innu.

[Traduction]

Une autre grande source d'information sur les langues autochtones est l'UNESCO, c'est-à-dire l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Elle tient une liste de 90 langues autochtones qui seraient pratiquées au Canada. Cette liste a été établie pour la première fois en 2008 par la chercheuse canadienne Mary Jane Norris, qui a utilisé les données des recensements précédents et une recension de la littérature pour établir la nomenclature. La liste est mise à jour régulièrement et contient maintenant les données du recensement de 2011; il y aura d'autres mises à jour à mesure que des renseignements supplémentaires s'ajouteront.

Les langues figurant sur la liste sont liées à la collectivité qui compte le plus grand nombre de locuteurs. La liste n'illustre donc pas la dispersion réelle des locuteurs dans une province ou un territoire donné.

La liste de l'UNESCO comprend une classification des langues selon le niveau de danger auquel elles sont exposées. L'échelle est basée sur le niveau d'utilisation d'une langue dans les diverses générations. L'échelle de l'UNESCO comprend divers niveaux de danger. Par exemple, une langue est considérée comme « vulnérable » si elle est utilisée par certains enfants et dans tous les domaines comme l'école, la maison, le travail et les cérémonies. Une langue est « en situation critique » si elle n'est utilisée que par une partie de la génération des arrière-grands-parents. Les autres niveaux sont « en danger » et « sérieusement en danger ». Toutes les langues autochtones au Canada sont considérées comme « en danger » à divers degrés. Certaines langues ont une deuxième vie, comme le huron-wendat, c'est-à-dire qu'elles ont été ressuscitées, tandis que d'autres sont en dormance et pourraient être revitalisées. D'autres, soyons francs, sont éteintes.

Après le recensement de 2016, Statistique Canada a fait état de 70 langues autochtones. L'analyse montre que les peuples autochtones qui ont communiqué leur information ont déclaré plus de 70 langues autochtones. Statistique Canada n'a retenu dans l'information diffusée que les langues qui atteignent le seuil de 45 locuteurs. La nouvelle liste de 70 langues témoigne d'une augmentation par rapport aux 60 langues déclarées dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Une différence importante entre les données de Statistique Canada et la liste de l'UNESCO tient aux différences de classification des langues du Nord. Le recensement de 2016 fait état de quatre langues ou dialectes inuits, tandis que la liste de l'UNESCO relève huit langues ou dialectes. De plus, Statistique Canada désigne l'algonquin comme la langue parlée sur le territoire traditionnel où nous nous trouvons, tandis que, d'après l'UNESCO, il s'agit de l'algonquin de Maniwaki.

À l'heure actuelle, Patrimoine canadien appuie les recherches de Mary Jane Norris afin d'approfondir nos connaissances et d'améliorer la classification des langues autochtones au Canada. Je dois toutefois ajouter que la complexité de la question est telle qu'on ne s'entend pas sur le nombre de langues autochtones et qu'il n'y a pas de consensus au sujet de leur classification. La mise à jour que nous

entreprenons permettra de s'assurer que les données de 2016 sont utilisées pour comprendre l'état de santé des langues autochtones et les tendances qu'on y observe. Ces travaux permettront également d'enrichir l'information disponible sur les divers noms utilisés pour identifier les langues autochtones.

Ces langues sont actuellement désignées par des noms qui peuvent avoir diverses origines linguistiques, comme la langue autochtone même, différentes langues autochtones, le français ou l'anglais. En fin de compte, cependant, les collectivités ont les connaissances voulues pour valider cette information et le dernier mot leur revient.

Enfin, il faut tenir compte des systèmes d'écriture utilisés pour les différentes langues autochtones. Entre autres, l'alphabet romain et le système syllabique servent à transcrire des langues autochtones. Des symboles graphiques sont tirés de l'alphabet phonétique international et des blocs ont été créés en 1999 et 2009 pour ajouter des caractères. Il s'agit du Syllabaire autochtone canadien d'Unicode et du Syllabaire autochtone canadien étendu d'Unicode.

La normalisation des systèmes est en cours, ce qui pourrait mener à l'examen de la façon dont les éléments de TI pourraient devoir être ajustés pour compléter le travail que vous faites.

Je vais maintenant passer aux niveaux de danger auxquels sont exposées les 90 langues dont parle l'UNESCO. Il y a 23 langues vulnérables et en danger. Il y a cinq langues qui sont « en danger », 27 qui sont « sérieusement en danger » et 35 qui, d'après l'UNESCO, sont « en situation critique ». Cette dernière catégorie signifie que la langue est principalement utilisée par la génération des arrière-grands-parents et par les générations antérieures. En moyenne, l'âge des locuteurs autochtones augmente.

●(1110)

[Français]

Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci.

Je voudrais des éclaircissements ou des précisions au sujet de votre entrée en matière: le territoire où nous nous trouvons est-il celui des Anishinaabes, qui sont un sous-groupe d'Algonquins?

M. William Fizet: Ici?

Oui

Le président: Monsieur Corbeil.

M. Jean-Pierre Corbeil (directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada): Merci, monsieur le président.

[Français]

Je tiens d'abord à remercier les membres du Comité d'avoir invité Statistique Canada à comparaître devant eux afin de nourrir leur réflexion sur l'utilisation des langues autochtones dans les travaux de la Chambre des communes.

Ma présentation portera sur trois principaux sujets. Dans un premier temps, je présenterai quelques statistiques générales sur la très grande diversité des langues autochtones parlées au Canada, sur leur nombre et leur répartition dans tout le pays, ainsi que sur les variables linguistiques du recensement disponibles pour présenter l'état de la situation des langues autochtones parlées au pays. Je présenterai ensuite quelques tendances historiques générales sur les langues autochtones parlées et sur leur vitalité relative. Finalement, je conclurai en présentant quelques facteurs et indicateurs clés de la vitalité et de la viabilité à long terme des langues autochtones au pays.

Les langues autochtones parlées au Canada sont d'une grande importance pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Lors du recensement de 2016, plus de 70 langues autochtones ont été déclarées. La vaste majorité de ces langues sont propres au Canada. Comme la plupart des langues autochtones sur la planète, elles ne sont parlées nulle part ailleurs dans le monde. C'est l'une des raisons principales pour lesquelles la préservation et la revitalisation de leurs langues sont d'une grande importance.

Le recensement de la population fournit plusieurs statistiques sur l'utilisation et la connaissance des langues autochtones. Sont en effet dénombrées les personnes ayant une langue autochtone comme langue maternelle, comme langue parlée le plus souvent ou de façon régulière à la maison, comme langue utilisée au travail, ainsi que comme langue dans laquelle elles peuvent soutenir une conversation.

[Traduction]

En 2016, le taux de réponse national global au recensement a été de 97,4 %. Statistique Canada travaille de façon suivie avec les organismes et les collectivités autochtones pour améliorer la participation aux enquêtes et au recensement. Comme par les années passées, le personnel du recensement a effectué le dénombrement porte-à-porte des ménages dans les réserves ainsi que dans les collectivités éloignées et septentrionales. Les questionnaires du recensement ont été diffusés dans 11 langues autochtones: atikamekw, denesuline, dogrib, inuktitut, montagnais, cri du nord du Québec, oji-cri, ojibway, cri des plaines et cri des marais.

Dans l'ensemble, la portée du recensement de 2016 et la participation ont été excellentes. Bien que 14 des 984 subdivisions classées comme réserves aient été partiellement recensées en 2016, ce qui pourrait avoir une incidence sur les chiffres de certaines langues, la proportion de ces subdivisions partiellement recensées a systématiquement diminué au fil du temps.

Le recensement, dont la portée s'est étendue à l'ensemble du pays, demeure l'une des sources d'information les plus complètes sur les langues autochtones au Canada. Comme on l'a dit, plus de 70 langues ont été déclarées. En 2016, comme le montrent les tableaux fournis au Comité, environ 213 000 personnes ont déclaré une langue autochtone comme langue maternelle, c'est-à-dire la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise. Près de 264 000 personnes ont déclaré être en mesure de tenir une conversation dans l'une des 70 langues autochtones. Cela veut dire qu'il y a 24 % plus de locuteurs d'une langue autochtone que de personnes dont la langue maternelle est autochtone. C'est une indication de l'importance de l'acquisition de ces langues comme langue seconde.

•(1115)

[Français]

Des quelque 70 langues autochtones parlées, 36 comptaient au moins 500 locuteurs. Les langues criées, qui sont parlées principalement en Saskatchewan, en Alberta, au Manitoba et au Québec,

comptaient un peu moins de 100 000 locuteurs, soit 37 % de tous les locuteurs d'une langue autochtone au Canada.

L'inuktitut, deuxième langue en importance numérique et parlée essentiellement au Nunavut et au Nunavik, comptait un peu moins de 41 000 locuteurs.

Quant à elles, l'ojibwé et l'oji-cri, parlées principalement en Ontario et au Manitoba, comptaient respectivement 28 000 et 15 600 locuteurs, alors que les quelque 13 000 locuteurs du déné se trouvaient principalement en Saskatchewan et en Alberta.

Quatre autres langues algonquiennes, soit le montagnais, le micmac, l'atikamekw et le pied-noir regroupaient ensemble près de 33 000 locuteurs.

Si l'on considère qu'au pays près de neuf locuteurs sur dix d'une langue autochtone parlaient l'une ou l'autre de ces neuf langues, ou groupe de langues, cela signifie que de nombreuses autres langues autochtones comptent très peu de locuteurs.

Par conséquent, ces dernières sont généralement considérées par plusieurs spécialistes comme menacées ou vouées à un avenir incertain. L'âge moyen des populations de langue autochtone varie considérablement d'une langue à l'autre. Par l'exemple, en 2016, l'âge moyen de la population ayant l'inuktitut comme langue maternelle était de 27 ans, comparativement à 61 ans pour la population ayant le michif pour la langue maternelle.

Les profils linguistiques diffèrent considérablement selon qu'il s'agisse de la population des Premières Nations, des Inuits ou des Métis. Ainsi, en 2016, deux Inuits sur trois pouvaient parler une langue inuite suffisamment bien pour soutenir une conversation, principalement l'inuktitut. Chez les Premières Nations, plus de 21 % d'entre elles déclaraient parler une langue autochtone, alors que chez les Métis, moins de 2 % déclaraient pouvoir en faire autant.

Chez les Inuits vivant dans l'Inuit Nunangat, soit 73 % d'entre eux, la proportion pouvant parler une langue inuite s'élevait à 84 %, alors qu'elle n'était que de 11 % parmi ceux résidant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat. De même, 45 % des membres des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit qui vivaient dans une réserve pouvaient parler une langue autochtone, comparativement à un peu moins de 13 % de ceux vivant à l'extérieur de la réserve.

Le lieu de résidence, la concentration et la proportion que représentent les membres d'une communauté sur son territoire sont parmi les facteurs qui ont une influence sur la propension à connaître et à utiliser une langue autochtone.

[Traduction]

Le recensement nous permet d'examiner l'évolution au fil du temps. Entre 1996 et 2016, la population de ceux qui se disent capables de soutenir une conversation dans une langue autochtone est passée de 234 000 personnes à près de 264 000, soit une augmentation de 12,8 %. Il importe cependant de signaler que la population autochtone a progressé beaucoup plus rapidement. La croissance de la population capable de s'exprimer dans une langue autochtone ne suit pas celle de l'ensemble de la population autochtone.

Quant à la viabilité à long terme, la situation varie d'une langue à l'autre. Par exemple, en 2016, le nombre de personnes qui pouvaient parler le cri, l'ojibway ou l'oji-cri était à peu près le même qu'il y a 20 ans, c'est-à-dire plus de 125 000. Par contre, le nombre de locuteurs dénés a augmenté de près de 15 % au cours de ces 20 ans.

Le recensement montre que le nombre de personnes capables de parler une langue inuite est à la hausse. En 1996, il y avait un peu plus de 30 000 personnes au Canada qui pouvaient parler l'inuktitut. En 2016, ce nombre avait augmenté de 34 %, et plus de 2 000 autres personnes pouvaient parler d'autres langues inuites, comme l'inuinnaqtun ou l'inuvialuktun.

Les langues autochtones n'ont pas toutes connu une évolution favorable pendant cette période. Les langues parlées par les populations plus petites et plus âgées sont particulièrement vulnérables. Le nombre de personnes capables de parler l'une des langues wakashanes, comme les Haislas ou les Heiltsuk, a diminué de près de 25 %. De la même façon, le nombre de personnes qui pouvaient parler carrier a diminué de 27 % en 20 ans.

Les événements passés ont beaucoup nui à la vitalité des langues autochtones au Canada. Par exemple, le système des pensionnats qui a interdit à des générations d'enfants autochtones de parler leur langue maternelle a eu d'énormes répercussions sur la transmission intergénérationnelle des langues autochtones.

Contrairement aux autres groupes linguistiques au Canada, les personnes qui parlent une langue autochtone ne peuvent pas compter sur les nouveaux immigrants pour maintenir ou accroître leur population de locuteurs. La transmission de la langue des parents aux enfants est essentielle à la survie de toutes les langues autochtones. Des taux de fécondité élevés et une transmission linguistique intergénérationnelle forte contribuent ainsi à créer une communauté linguistique jeune et dynamique.

De plus, bien que l'apprentissage d'une langue autochtone à la maison, dans l'enfance, en tant que langue principale soit un élément crucial de la viabilité à long terme des langues autochtones, son apprentissage comme langue seconde peut être un élément important de la revitalisation des langues. Des efforts sont déployés partout au Canada pour préserver et revitaliser les langues autochtones grâce à leur apprentissage comme langue seconde. Ces efforts comprennent l'intégration de l'enseignement des langues autochtones dans les salles de classe, la création d'orthographe normalisées et l'élaboration de programmes d'immersion linguistique.

• (1120)

Voilà qui explique pourquoi, particulièrement chez les jeunes, la population capable de tenir une conversation dans une langue autochtone est plus importante que la population dont la langue maternelle est autochtone. Il est particulièrement important de tenir compte des efforts de revitalisation à la lumière des résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2012, qui nous a appris que 59 % des membres des Premières Nations vivant hors réserve et 37 % des Métis estiment très important ou assez important de parler ou de comprendre une langue autochtone. Chez les Inuits, la proportion atteint 81 %.

Je vais conclure en disant que de nombreuses études sur les langues autochtones mettent en lumière un certain nombre de facteurs clés qui influent sur la vitalité et l'avenir de ces langues. Bien que le nombre de locuteurs puisse être considéré comme si faible que ces langues en deviennent précaires, les domaines où elles sont parlées comptent beaucoup. Par exemple, si elles sont utilisées à la maison, à l'école, lors d'événements sociaux et culturels et dans toute la vie communautaire, cela a une forte incidence sur leur vitalité et leur pérennité.

La vitalité d'une langue autochtone donnée dépend aussi de la présence d'une masse critique de locuteurs au sein de la communauté, de la présence d'un réseau de relations sociales utilisant la langue et de sa transmission intergénérationnelle, entre

parents et enfants, comme langue maternelle ou comme langue seconde. Des études ont également montré que la vitalité des langues autochtones dépend aussi de la solidité de l'identité de leurs locuteurs et de la reconnaissance de la langue, à l'interne comme à l'extérieur, comme distincte et unique dans la société. Cette reconnaissance peut donc conférer un statut et un prestige grâce à la langue.

Je conclus en disant que Statistique Canada reconnaît qu'il est important de faire participer les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits à toutes les étapes du cycle de vie des données, de comprendre les besoins et les lacunes en matière de données, de déterminer le contenu et d'assurer la pertinence de l'analyse et des produits statistiques que nous fournissons. La grande qualité des données linguistiques et autres que nous recueillons ne serait pas possible sans leur participation au recensement et à d'autres enquêtes. Nos mesures des langues autochtones et d'autres caractéristiques de la population autochtone du Canada ont évolué et continueront d'évoluer au fil du temps, car nous travaillons avec les collectivités et les organisations à l'amélioration de la collecte des données, qui doit respecter leur droit à l'autodétermination.

Merci, et c'est avec plaisir que mes collègues Vivian O'Donnell et Pamela Best et moi-même répondrons à vos questions.

Le président: Tout le monde a ce rapport de Statistique Canada. Il vous a été envoyé par courriel.

Merci beaucoup. Il y a là de très bons renseignements pour le Comité. C'est très utile.

Monsieur Graham.

M. David de Burgh Graham (Laurentides—Labelle, Lib.): Monsieur Fizet, dans vos observations, vous avez parlé de langues éteintes, mais vous n'avez donné ni chiffres ni autres précisions. Pouvez-vous nous donner de plus amples explications sur les langues éteintes au Canada?

M. William Fizet: En ce qui concerne les langues éteintes...

M. David de Burgh Graham: Je veux parler de celles que nous avons perdues. Avons-nous un moyen de les dénombrer ou de les décrire?

M. William Fizet: Je vais devoir vous communiquer cette information plus tard. Eux, ils sont au courant, mais nous n'avons pas de liste sous les yeux. Nous pourrions vous faire parvenir l'information.

M. David de Burgh Graham: Très bien.

Je m'adresse à vous tous. Dans vos ministères, employez-vous des langues autochtones? Si oui, lesquelles? Y a-t-il eu des discussions sur la possibilité de les utiliser d'une façon ou d'une autre? Y a-t-il des discussions de cet ordre?

• (1125)

M. William Fizet: Dans notre cas particulier...

M. David de Burgh Graham: Je veux parler de Statistique Canada ou de Patrimoine canadien.

M. William Fizet: Je vais laisser la parole aux témoins de Statistique Canada.

M. David de Burgh Graham: La question s'adresse à tout le monde. Y a-t-il des langues autochtones qui sont utilisées quelque part dans l'appareil gouvernemental?

M. Hubert Lussier (sous-ministre adjoint, Citoyenneté, patrimoine et régions, ministère du Patrimoine canadien): Je peux donner une réponse partielle. Je sais qu'EDSC a pris des initiatives. Par exemple, on y a offert des services en cri au Québec, parce que ce ministère a un fonctionnaire qui s'est porté volontaire pour offrir ces services dans le domaine de responsabilité d'EDSC dans le nord du Québec. Voilà le genre d'initiatives qui existe pour le moment.

M. David de Burgh Graham: Je vois.

Allez-y.

Mme Pamela Best (directrice adjointe, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada): À Statistique Canada, lorsque nous menons nos enquêtes, nous proposons les questionnaires dans différentes langues. L'Enquête auprès des peuples autochtones a également été traduite en inuktitut et en inuinnaqtun, tout comme une enquête auprès des employés du gouvernement du Nunavut.

Au besoin, nous avons aussi des guides et des interprètes pour traduire nos questionnaires dans les langues du recensement et de l'Enquête auprès des peuples autochtones.

M. David de Burgh Graham: Tenons-nous une base de données ou avons-nous des statistiques sur le nombre de traducteurs capables de traduire telle ou telle langue au Canada, ou avons-nous une base de données sur ceux qui peuvent enseigner les langues autochtones afin que nous puissions soutenir l'expansion de ces langues et aider à les sauver?

M. Jean-Pierre Corbeil: Nous pourrions certainement vous fournir cette information. Nous allons la recueillir.

M. David de Burgh Graham: Ne va-t-il pas de soi que vous conserviez ces données?

M. Hubert Lussier: Ce serait le Bureau de la traduction qui aurait les données de cette nature qui sont les plus exactes.

M. David de Burgh Graham: Si quelqu'un souhaite apprendre une langue qui est sur le point de disparaître, à qui s'adresserait-il pour la sauver, par exemple?

M. Hubert Lussier: C'est le Bureau de la traduction qui fournit les interprètes professionnels. Comme William l'a dit, nous avons des renseignements sur certains types de programmes qui existent partout au Canada. Ils ne sont pas offerts systématiquement de la façon que vous semblez souhaiter.

M. William Fizet: J'aimerais aussi souligner que, pour les programmes que nous administrons, ce sont les collectivités qui repèrent leurs lacunes et définissent ce dont elles ont besoin en matière d'apprentissage des langues, de revitalisation des langues et de promotion linguistique. Ce sont elles qui nous disent en fait ce dont elles ont besoin, et ce sont ces types de projets qui reçoivent un soutien.

M. David de Burgh Graham: Monsieur Corbeil, vous avez dit un mot des langues qui ont été rétablies ou aidées grâce à l'apprentissage à la maison, à l'apprentissage chez les enfants, et ainsi de suite. Dans le cas de ma propre famille, ma femme et moi parlons à nous deux six langues, mais nous n'avons qu'une seule langue en commun, donc c'est la langue que ma fille parle. Quels sont les défis liés à la réintroduction ou à la reconstitution d'une langue lorsque les deux parents ne la parlent pas depuis l'enfance? Comment pouvons-nous nous y prendre?

M. Jean-Pierre Corbeil: D'après nos statistiques et nos études, nous savons assez bien que c'est toujours un défi lorsque nous avons

des mariages mixtes, parce que la langue parlée à la maison est habituellement celle qui sera transmise aux enfants. Comme nous l'avons mentionné, parce qu'il y a beaucoup d'Autochtones qui ne parlent pas une langue autochtone et qu'ils aimeraient que leurs enfants l'apprennent comme langue seconde, c'est souvent un problème du fait que la première langue transmise n'était pas une langue autochtone, mais souvent l'anglais ou le français. Il ne fait aucun doute que c'est un défi, mais nous pouvons constater au fil du temps que les personnes qui n'utilisent pas leur langue à la maison sont habituellement plus âgées, de sorte que l'âge moyen de la population est plus élevé, ce qui est un gros problème. Cela dépend aussi du lieu de résidence. Si vous vivez dans un endroit où il y a une forte concentration de locuteurs d'une langue, cela aura une incidence sur la probabilité que la langue sera transmise.

M. David de Burgh Graham: Une masse critique.

M. Jean-Pierre Corbeil: Une masse critique, précisément.

M. David de Burgh Graham: Vous avez mentionné que le déné, par exemple, a enregistré une augmentation de 15 % en 20 ans. Je pense que vous avez parlé d'une augmentation de 34 % au cours de la même période... À quoi pouvons-nous attribuer ce succès et quelles leçons pouvons-nous en tirer pour les autres?

Mme Vivian O'Donnell (analyste, Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada): Nous devons comprendre cette augmentation dans le contexte de la croissance démographique dans son ensemble. La population inuite croît rapidement. Une bonne partie de cette croissance est attribuable aux taux de fécondité élevés. Nous constatons que la population autochtone dans son ensemble augmente considérablement au fil du temps. Cependant, cette croissance n'est pas nécessairement attribuable à la seule fécondité élevée, c'est aussi parce que des gens viennent de s'identifier comme Autochtones dans le recensement.

Par conséquent, en ce qui concerne l'inuktitut en particulier, je pense que vous pouvez attribuer l'augmentation du nombre de locuteurs à une fécondité élevée. La plupart des Inuits vivent dans l'Inuit Nunangat, les territoires où vivent les Inuits au Canada, où la langue est plus répandue et serait plus facile à maintenir. Je crois que c'est semblable pour le déné en ce sens que les locuteurs sont concentrés dans des collectivités où ils sont nombreux.

• (1130)

M. David de Burgh Graham: Très bien. Si nous trouvions des façons d'introduire ces langues à la Chambre, comme nous en discutons dans le cadre de l'étude, pourriez-vous nous aider à comprendre en quoi cela aide les langues elles-mêmes, aux fins du compte rendu?

M. Jean-Pierre Corbeil: Comme je l'ai mentionné, de nombreux facteurs peuvent avoir une influence sur la vitalité de ces langues. Tous les spécialistes ont mentionné que le fait de parler une langue à la maison est certainement un aspect critique, mais comme nous le savons, il ne s'agit pas seulement de parler une langue à la maison, mais aussi cela fait intervenir les réseaux sociaux. Cela fait intervenir la visibilité, le statut et le prestige.

Lorsqu'une langue est parlée dans les domaines publics, par exemple dans l'administration — quand on prend l'inuktitut, on sait que ceux qui l'utilisent au travail le font surtout dans des organismes gouvernementaux pour l'administration, pour la prestation de services. Cela a certainement une incidence sur l'avenir et la vitalité de ces langues. Donc, non seulement le fait que la langue soit parlée à la maison, mais le fait qu'elle soit visible dans le domaine public aura certainement une incidence sur le statut et l'utilisation de ces langues.

Le président: Merci.

Monsieur Reid.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Kingston, PCC): Merci à tous nos témoins. Vos exposés ont été très intéressants.

J'aimerais poser quelques questions supplémentaires au sujet de la vigueur des langues et des mesures que vous utilisez pour déterminer cette vigueur.

Dans les renseignements qui nous ont été remis, vous avez plusieurs colonnes: capacité de soutenir une conversation, langue maternelle, langue parlée le plus souvent à la maison, autre langue parlée régulièrement à la maison, ce qui sous-entend l'usage secondaire de la langue autochtone pertinente non pas comme la source principale de conversation ou le moyen de conversation, mais comme une autre façon de soutenir une conversation dans un environnement privé. Je suppose que la « langue maternelle » renvoie à une langue maternelle qui est toujours comprise, n'est-ce pas?

M. Jean-Pierre Corbeil: Oui.

M. William Fizet: Oui.

M. Scott Reid: Dans les années 1990, j'ai écrit un livre sur la politique linguistique. C'est là. L'une des mesures que j'ai utilisées pour essayer de déterminer la vitalité de la langue au sein d'une communauté linguistique a consisté à examiner le rapport entre la langue maternelle et la langue parlée le plus souvent à la maison. Plus la proportion de personnes qui l'utilisent à la maison est faible, plus la situation pour la langue est faible. J'ai examiné les chiffres que vous avez fournis pour certains des grands groupes linguistiques. Je constate que ce chiffre contredit un autre chiffre que vous avez fourni. Dans le cas de la langue innue, je vois que 10 710 personnes l'ont comme langue maternelle, et environ 90 %, donc 9 500 personnes, l'utilisent principalement à la maison. J'ai pris l'ojibway et je constate que sur les 20 470 personnes qui l'ont comme langue maternelle, seulement 9 005, ou 43 %, l'utilisent à la maison. Cela laisse entendre un taux de déclin très important en une seule génération. Pourtant, lorsque nous examinons la capacité de soutenir une conversation, nous voyons quelque chose de très différent. Nous constatons que pour l'innu, seulement 9 % des locuteurs sont des personnes dont ce n'est pas une langue maternelle et ce chiffre est de 20 % pour l'ojibway.

Je me demande simplement quelle est la dynamique. Je n'ai jamais vu une telle chose dans le cas des communautés de langue officielle, la source de ce que j'examinais dans mon livre.

M. Jean-Pierre Corbeil: Vos commentaires sont très pertinents.

Nous utilisons l'expression « indice de continuité » lorsque nous examinons le nombre de personnes qui parlent une langue le plus souvent à la maison par rapport à celles dont c'est la langue maternelle. Vous avez tout à fait raison, il y a une énorme différence entre les groupes linguistiques. Par exemple, vous avez mentionné l'ojibway. De fait, cela signifie que 44 % des personnes dont la langue maternelle est l'ojibway l'utilisent le plus souvent à la maison. Cet indice est de 44. Si vous prenez le cri, c'est 62 %. Évidemment, cela veut dire qu'il y a une grande différence, parce que, comme on le dit habituellement, la langue qui est parlée le plus souvent à la maison est celle qui sera généralement transmise. Beaucoup d'enfants parlent cette langue régulièrement, même si ce n'est pas la langue prédominante parlée à la maison. Cela peut avoir une influence, parce que, dans bien des cas, ces enfants apprennent la langue autochtone à l'école, mais ce n'est pas nécessairement la langue principale parlée à la maison. La dynamique peut devenir très

complexe. De plus, cela dépend bien entendu si nous faisons partie d'un ménage mixte ou si les deux partenaires ou le mari et la femme, par exemple, vont parler...

• (1135)

M. Scott Reid: Quand vous parlez de langue maternelle, vous tenez compte des gens qui ont deux langues maternelles?

M. Jean-Pierre Corbeil: Absolument.

M. Scott Reid: Est-ce que ces personnes seraient incluses?

M. Jean-Pierre Corbeil: Absolument, de sorte dès qu'une langue autochtone est déclarée, que ce soit « le cri et l'anglais », parce que nous savons qu'il y a de nombreuses réponses multiples dans le cas des peuples autochtones... Nous constatons que l'écart est très grand, mais ce qui est très intéressant, c'est que lorsque nous examinons l'indice d'acquisition, c'est-à-dire le nombre de personnes qui parlent une langue et qui sont en mesure de soutenir une conversation par rapport à celles dont c'est la langue maternelle, cela peut être étonnamment important par rapport à la langue maternelle. Vous venez de parler de l'ojibway. Nous savons que l'indice de continuité est de 44, mais quand on prend l'indice d'acquisition, il est de 1,4, ce qui signifie vraiment que 40 % plus de gens apprennent cette langue comme langue seconde que ceux dont c'est la langue maternelle.

La dynamique est très complexe. Il y a beaucoup de facteurs qui peuvent avoir une influence, mais il est évident que cela diffère beaucoup entre les langues.

M. Scott Reid: Merci.

Lorsque j'examinais les communautés de langue officielle en situation minoritaire, j'ai examiné la structure d'âge des locuteurs, mais je l'ai ventilée un peu différemment. Je n'ai pas simplement calculé l'âge moyen du locuteur. Je m'excuse d'avoir à montrer une photo tirée de ce livre. En bas, ici, vous pouvez voir qu'il s'agit d'une solide communauté francophone au Québec. Ce que vous voyez, c'est un arbre des âges où des enfants de tous âges, des adultes aussi, ont tendance à conserver un pourcentage élevé d'utilisation de cette langue.

Quand on prend les communautés francophones de l'Ouest canadien, on voit quelque chose de très différent. Ce sont principalement les personnes de la tranche d'âge la plus élevée, plus de 65 ans, et celles de moins de 5 ans qui sont unilingues. Ce que cela m'a permis de faire, c'est de déterminer si ce sont seulement les jeunes enfants qui parlent seulement avec leur mère, et les personnes très âgées qui sont uniquement dans un milieu familial qui utilise la langue.

Faites-vous ce genre de suivi dans le cas des langues autochtones?

M. Jean-Pierre Corbeil: Tout à fait, vous avez raison. Nous l'avons fait pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous avons même comparé la pyramide des âges ou la structure par âge entre 1971 et 2016, ce qui a complètement changé, parce qu'avec le temps la population vieillit et la langue n'est pas entièrement transmise à leurs enfants, principalement parce qu'il y a des couples mixtes, l'exogamie. C'est exactement ce qui se passe avec la communauté autochtone. Dans certains cas, les jeunes enfants apprennent la langue comme langue maternelle, mais dans beaucoup d'autres collectivités, ils ne l'apprennent pas. Si vous prenez la structure par âge de la langue maternelle, parce que la langue n'est pas transmise de génération en génération, et si vous suivez cela au fil du temps, vous verrez que la pyramide change radicalement et est parfois complètement à l'inverse.

M. Scott Reid: Je sais qu'il ne me reste plus de temps, mais j'aimerais simplement vous demander, si vous disposez de cette information sous une forme qui n'exige pas beaucoup de travail supplémentaire, mais qui pourrait tout simplement être communiquée. Pourriez-vous la transmettre à notre greffier dans toute la mesure du possible pour le grand nombre de langues?

M. Jean-Pierre Corbeil: Absolument. Tout dépend si vous voulez cela pour l'ensemble des langues autochtones ou pour des langues précises. Nous pourrions certainement vous fournir cette information.

M. Scott Reid: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Saganash.

[Français]

M. Romeo Saganash (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leurs présentations.

J'aimerais m'adresser à M. Fizet et à M. Corbeil.

Monsieur Corbeil, lorsqu'on a négocié la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à Genève, un de mes collègues de l'Alberta et moi parlions parfois en cri lorsque nous ne voulions pas que les représentants de la délégation canadienne nous comprennent. Cela fonctionnait très bien.

Vous avez fait référence à l'oji-cri, au moskégon, au cri du Nord-ouest-Québec et au cri des Plaines. Qui détermine ces catégories?

• (1140)

M. Jean-Pierre Corbeil: Il fut un temps où seulement « cri » était inscrit dans le recensement. Le recensement dénombrait moins de langues que maintenant. À la suite de consultations, nous avons décidé que, à partir du moment où il existe des variations d'une langue, nous incluons au questionnaire du recensement une incitation qui demande aux gens de préciser la langue. En envoyant une demande de précision, nous nous sommes rendu compte de la croissance de ces différents dialectes.

M. Romeo Saganash: D'accord.

Je me pose une question, et j'estime qu'elle est importante. Vos statistiques indiquent-elles un lien entre le fait d'avoir un traité comme la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la survie d'une langue?

M. Jean-Pierre Corbeil: Les statistiques ne permettent pas de faire un tel lien. Cependant, nous pouvons certainement faire des hypothèses. D'ailleurs, nous l'avons fait dans le cas des minorités de langue officielle, par exemple, où il y a une reconnaissance officielle et une structure en place.

Nous menons des enquêtes sur les perceptions. L'importance de parler une langue est souvent associée au fait que cette langue est reconnue dans le cadre de traités et de lois. Cependant, nous ne pouvons pas mesurer directement ce rapport dans les sources de données de Statistique Canada.

M. Romeo Saganash: Il serait peut-être opportun de le faire éventuellement, puisque la Convention de la Baie-James et du Nord québécois reconnaît à la Commission scolaire crie le droit d'enseigner le cri durant les premières années de scolarisation. Je pense donc qu'il s'agirait d'une statistique importante.

Monsieur Fizet, dans votre présentation, vous avez dit que l'utilisation des langues autochtones dans le domaine public, par exemple à la Chambre des communes, aurait une grande valeur

symbolique. Selon vous, n'y aurait-il pas lieu de reconnaître les langues autochtones comme des langues officielles du Canada?

M. William Fizet: Permettre aux jeunes Autochtones d'entendre parler leur langue au Parlement du Canada, un pays dont ils font partie, est un peu ce que nous voulions essayer de mettre en place. Pour ce qui est des langues officielles, nous ne pouvons pas répondre à cette question actuellement. Comme vous le savez, un projet de loi est en branle, en coopération avec les groupes autochtones. Je pense que cette notion devra être élaborée avec les peuples autochtones et non pas seulement avec quelqu'un qui les représente.

Pour répondre à votre question, c'est un sujet sur lequel l'ensemble de la population devrait être capable de s'exprimer. Quand je parle de l'ensemble de la population, je parle des communautés autochtones et des communautés non autochtones.

M. Romeo Saganash: Personnellement, en tant que haut fonctionnaire, estimez-vous que ce serait important?

M. William Fizet: Disons que nous sommes sur le point d'y travailler.

M. Hubert Lussier: Si je peux me permettre, M. Fizet et moi avons beaucoup d'opinions, mais nous ne considérons pas qu'il est de notre devoir de les partager. Nous sommes ici pour vous fournir des faits ou des éléments factuels qui appuient votre propre travail. Je pense que ce serait inapproprié que nous exprimions des opinions en tant que fonctionnaires.

M. Romeo Saganash: Quel est votre rôle, alors, dans l'élaboration de cette loi sur les langues autochtones?

M. Hubert Lussier: Dans mon équipe, se trouve une petite équipe dirigée par un représentant du gouvernement fédéral, dans le cadre du dialogue qui se tient en ce moment avec les trois organismes nationaux représentant les trois grands groupes autochtones du pays, c'est-à-dire les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Ce dialogue vise l'élaboration de cette loi dont le premier ministre a annoncé qu'elle se ferait en codéveloppement. C'est le concept dont parle M. Fizet.

En effet, notre rôle consiste à élaborer des principes qui vont nourrir la loi prévue à la suite d'un dialogue avec les trois groupes représentés.

• (1145)

M. Romeo Saganash: Quels grands principes suggérez-vous actuellement au gouvernement?

M. Hubert Lussier: Ce serait un peu prématuré de vous dévoiler l'état des discussions, puisque nous devons les mener en toute logique de codéveloppement avec les trois partenaires en question. Ce que je peux dire, c'est que, jusqu'ici, le ministère du Patrimoine canadien a engagé des consultations techniques avec des experts du monde des langues autochtones, de l'enseignement, de l'apprentissage et de la transmission. Cet été, une fois qu'on se sera entendu sur la nature des éléments devant faire l'objet de consultations, on consultera les communautés, en partenariat avec les trois groupes autochtones, et cela ira beaucoup plus en profondeur. Ces consultations ne se feront plus simplement auprès des experts, mais auprès des communautés elles-mêmes.

M. Romeo Saganash: Pour reprendre l'expression de M. Fizet, cela va donc aller au-delà du symbolisme, du moins je l'espère.

M. Hubert Lussier: C'est bien notre intention.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Tassi.

Mme Filomena Tassi (Hamilton—Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Merci à chacun d'entre vous d'être ici ce matin, merci de vos témoignages et merci de vos exposés.

Mes premières questions portent sur la vitalité de la langue. Nous avons entendu des témoignages au sujet du nombre de dialectes et de la façon dont ils mènent, éventuellement, à un résultat où la vitalité est amoindrie. J'aimerais avoir tout simplement vos commentaires et vos conseils sur comment nous, comme gouvernement, traiterions cette question et j'espère que vos commentaires seront fondés sur des faits et non une opinion. Y a-t-il des mesures que nous pouvons prendre pour nous assurer que les langues sont préservées?

Les dialectes sont importants, les gens ont le droit, mais en même temps, s'ils deviennent si fragmentés, la langue est perdue. Y a-t-il moyen de réunir des gens qui parlent des dialectes différents? Pensez-vous que c'est utile? Cela mènera-t-il ultimement à la vitalité de la langue?

M. Hubert Lussier: Pour répondre à votre question, je vais me reporter à certains propos de William.

En ce qui concerne notre soutien financier, nous sommes très sensibles à ce qui vient des collectivités. Par conséquent, nous n'avons pas dicté aux collectivités ce qu'elles devraient demander en matière de financement. Par ailleurs, nous savons que certaines choses sont très utiles, notamment se concentrer sur les foyers de revitalisation linguistique. Il s'agit d'initiatives dans le cadre desquelles des personnes qui parlent couramment une langue offrent un environnement dans lequel de très jeunes enfants peuvent grandir et apprendre — dans une sorte de garderie — la langue qui deviendra sinon leur langue maternelle, du moins une langue seconde à un âge très précoce.

Une autre chose que nous voyons de plus en plus, et nous pensons que ce sont des initiatives utiles, ce sont des collectivités autochtones qui élaborent des plans linguistiques qui permettent à toute la collectivité de travailler ensemble. Avoir des initiatives qui ne sont pas isolées, mais qui permettent d'établir des liens entre elles au conseil de bande, dans les écoles, dans les garderies et au niveau culturel. Ces plans linguistiques fournissent le genre d'environnement dont Jean-Pierre et William parlaient, qui est propice à la préservation et à la transmission de leur langue.

Mme Filomena Tassi: Monsieur Corbeil, avez-vous autre chose à ajouter?

M. Jean-Pierre Corbeil: Nous parlons de l'école. Nous savons que lorsque nous pensons à l'avenir des collectivités, le fait que les enfants connaissent la langue ou sont en mesure de la parler est un solide indicateur de l'avenir et de la vitalité à long terme de ces langues.

Nous avons vu à maintes reprises — même parmi les communautés francophones de langue officielle en situation minoritaire — que lorsqu'il y a une école, il y a un environnement de centres et d'associations communautaires qui sont propices à la transmission et à l'utilisation de ces langues. Cela contribue certainement à la création de collectivités plus fortes. C'est tout ce que je peux dire à ce sujet.

• (1150)

Mme Filomena Tassi: À la suite de la question que M. Graham a posée au sujet de l'incidence de l'interprétation à la Chambre des communes, y a-t-il quelque chose de plus précis que vous pourriez offrir? Cela va au-delà de la reconnaissance d'un droit. J'examine l'incidence que cela peut avoir. Avez-vous des données qui montrent

l'incidence que cela peut avoir et que cela aurait sur les collectivités si la langue était parlée à la Chambre?

Nous ne nous leurrions pas en croyant que tout le monde nous regarde. Nous savons que nos auditoires sont faibles. Y a-t-il des preuves qui démontrent que cette mesure se traduira par une plus grande préservation et une plus grande vitalité des langues?

M. Hubert Lussier: À ce sujet, Jean-Pierre et ses collègues ont quelque chose de plus intelligent que ce que j'ai à dire. Je vais essayer.

Chaque modèle que nous avons utilisé et avec lequel nous avons travaillé sur la vitalité de la langue — et les meilleurs que nous avons sont ceux dont Jean-Pierre a parlé et qui ont trait à la langue officielle en situation minoritaire — comporte un élément d'utilisation publique et de reconnaissance publique dans des institutions démocratiques. Il est difficile de dire si cela compte pour 5 % ou 25 % de la vitalité, mais c'est reconnu.

Mme Filomena Tassi: Oui, cela compte pour quelque chose.

Le président: Madame O'Donnell, avez-vous autre chose à ce sujet?

Mme Vivian O'Donnell: Nous n'avons pas une question de sondage qui demande s'il y a eu interprétation simultanée, alors je ne peux pas vous répondre directement.

Nous mesurons l'exposition aux langues autochtones dans l'Enquête auprès des peuples autochtones, qui concerne les membres des Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuits. On y demande à quelle fréquence les personnes sont exposées à une langue autochtone à la maison et à l'extérieur. Dans les versions précédentes, on demandait si des services étaient disponibles à l'école, dans la collectivité, des choses du genre.

J'essaie de penser aux recherches qui ont été faites à l'aide de ce contenu. Celle qui me vient à l'esprit concerne l'exposition des enfants à la langue autochtone et les résultats positifs en éducation. On arrive à...

Mme Filomena Tassi: C'est utile. C'est bien.

M. William Fizet: La situation de la Nouvelle-Zélande avec les Maoris pourrait peut-être nous éclairer. Je n'ai pas ces données, mais je pense que ce pourrait être un bon exemple d'une excellente question, quoique compliquée.

Le président: Merci.

Monsieur Nater.

M. John Nater (Perth—Wellington, PCC): Encore une fois, merci à nos témoins de la discussion très instructive que nous avons jusqu'à maintenant.

J'aimerais commencer par quelques questions précises sur la plupart des données fournies par Statistique Canada. Je vois de très petits chiffres. Celui qui m'a sauté aux yeux est celui du cri du Sud-Est, soit 40 personnes ayant la capacité de soutenir une conversation.

Je suis curieux. Avez-vous des données qui examinent un peu plus en profondeur la répartition géographique? Par exemple, 40 personnes, il pourrait s'agir d'une famille élargie. Est-ce une interprétation, un très petit groupe familial?

M. Jean-Pierre Corbeil: Oui. Bien sûr, nous pourrions fournir ce genre d'information, mais il faut toujours faire attention, parce que lorsqu'on regarde l'ensemble des familles de langue crie, nous savons que pour la plupart elles sont concentrées. Nous en trouvons 28 % en Saskatchewan, 24 % en Alberta et 22 % au Manitoba. Elles pourraient être dispersées. Cela dépend si ces 40 personnes sont toutes situées dans la même petite région. Il faudrait que nous contre-vérifions et que nous examinions cela, parce que cela crée un problème d'essayer de comprendre des renseignements plus détaillés.

Mme Vivian O'Donnell: J'aimerais ajouter qu'il y a une mention cri n.d.a. Cela signifie Cri « non déclaré autrement ». Il s'agit d'une personne qui a inscrit tout simplement cri sur le questionnaire.

Comme nous l'avons mentionné, dans le questionnaire électronique, on leur aurait demandé d'être plus précis et c'est pourquoi nous obtenons de meilleures précisions comme cri des marais ou cri de Moose.

Même si l'on dit qu'il y a 40 personnes qui parlent le cri du Sud-Est, il se peut fort bien qu'il y en ait plus, car cette catégorie compte 86 000 personnes.

• (1155)

M. John Nater: Très bien.

Par ailleurs, l'un des défis pour le Bureau de la traduction dans les semaines à venir, et le syndicat en cause, c'est la capacité de professionnels qualifiés. Encore une fois, sachant que vous ne pouvez pas entrer dans les menus détails dans un recensement, avez-vous une idée des antécédents scolaires des utilisateurs de langues précises, leur niveau de scolarité et où l'on peut trouver ce bassin potentiel de traducteurs?

M. Jean-Pierre Corbeil: Absolument. Encore une fois, la difficulté est de savoir si vous voulez vous concentrer sur de très petits groupes. Si c'est le cas, cela devient alors un problème. Pour les groupes plus grands, oui, nous avons parfois l'information au niveau principal, le principal domaine d'études. Nous savons où ils travaillent, le genre d'industrie et l'emploi. Oui, nous pouvons certainement vous fournir ces données.

M. John Nater: Merci.

Rapidement, monsieur Fizet et monsieur Lussier, dans la conclusion de votre déclaration liminaire, vous avez parlé un peu de normalisation des systèmes et de consolidation générale de certaines des langues, compte tenu de certains progrès technologiques.

Nous utilisons tous Google Translate de temps à autre. Existe-t-il un programme semblable qui permettrait de faire cela, non pas pour la communication orale, mais pour la communication écrite, un service quelconque du côté de la TI?

M. William Fizet: De nombreux groupes du secteur des médias sont très intéressés par cela. Google travaille avec le First Peoples' Cultural Council en Colombie-Britannique. Comme vous le savez, la Colombie-Britannique a la majorité des langues autochtones. Apple fait aussi du travail. Dans le cadre de notre programme, nous appuyons les applications répondant aux besoins des Autochtones qui ont décidé que ce serait attrayant pour leurs enfants ou la jeune génération.

Il y en a donc. La raison pour laquelle nous voulions inclure cela, c'est que les possibilités d'interprétation que vous étudiez vont, je crois, s'appliquer à divers groupes d'âge. Comme tout autre groupe de jeunes, les jeunes autochtones accrochés, bien qu'il y ait certains cas... en raison des difficultés liées à l'éloignement.

Si vous avez des services d'interprétation, ou peu importe comment vous voulez les voir, assurez-vous qu'il y a cet élément technologique parce que vous obtiendrez probablement l'adhésion.

Pour répondre à votre question, oui. On constate un vif intérêt de la part de nombreux... Dans le cadre de notre programme, nous pouvons en mentionner un bon nombre.

M. John Nater: C'est bien. Il y a donc des partenariats en cours, non seulement à l'interne, mais à l'externe.

M. William Fizet: Oh, oui. Certains de ces grands groupes sont très intéressés parce que la difficulté d'obtenir un service d'interprétation en raison, encore une fois, de l'éloignement ou de l'absence d'interlocuteurs linguistiques, peut en fait être contournée grâce à cette technologie dans certains cas.

M. John Nater: Ce serait utile, peut-être plus tard, de l'anglais et du français aux langues autochtones...

M. William Fizet: Oui, et certaines vont directement des langues autochtones à l'anglais ou au français, ou même d'une langue autochtone à une autre.

M. John Nater: C'est excellent. Merci.

Le président: Je vais donner un exemple de ce qui se passe dans ma circonscription. Mes enfants ont six et neuf ans et ils fréquentent une école, Whitehorse Elementary, où peut-être 10 p. 100 des écoliers sont autochtones, mais ils suivent des cours de langue tutchone du Sud. Tout le monde à l'école les prend chaque semaine. C'est le cours préféré de ma fille. Nous venons tout juste de financer les Premières Nations Champagne et Aishihik dans une communauté mixte, afin d'avoir une garderie qui offre une immersion totale en tutchone du Sud. Que vous soyez anglophone ou francophone, vous ne parlerez que le tutchone du Sud dans cette garderie. Ce sera une expérience intéressante.

J'ai une dernière question. Savez-vous s'il existe des études comparatives avec des langues qu'on ne trouve pas au Canada? Y a-t-il des mots semblables à ceux des langues asiatiques? Je pense que les langues navajos sont très proches de la langue dénée athabaskan. À votre connaissance, est-ce qu'on retrouve des mots des langues autochtones canadiennes dans d'autres langues du monde?

M. Hubert Lussier: Le seul exemple qui me vienne à l'esprit est celui de la communauté inuite du Canada, du Groenland, de l'Alaska et de la Russie. À part cela, je ne pense pas qu'il y en ait.

Une voix: Le Nord du Québec.

Le président: Merci beaucoup. Cela a été très utile et très intéressant.

• (1200)

M. Blake Richards (Banff—Airdrie, PCC): Avant de lever la séance, j'ai quelques petites questions administratives à régler.

Le président: Oui. D'accord.

M. Blake Richards: Premièrement, nous avons reçu un mémoire de l'Assemblée législative du Manitoba. Je me demande si nous pourrions communiquer avec eux pour les remercier de leur mémoire, mais aussi pour leur demander s'ils pourraient nous donner plus d'information sur la façon dont ils traitent l'utilisation de la langue française dans leurs délibérations. C'est un point qui n'a pas vraiment été abordé.

Le président: Bien sûr. Faisons cela.

M. Blake Richards: En second lieu, il s'agissait de voir si notre analyste pouvait trouver des utilisations de l'inuktitut dans les délibérations du Sénat, puis s'il y avait une indication du type d'interprétation utilisée.

Le président: Bien sûr. Pas de problème.

M. Blake Richards: Merci.

Le président: D'accord, merci.

Merci beaucoup d'être venus.

Nous allons suspendre la séance un instant pour permettre à nos prochains témoins de se joindre à nous par vidéoconférence.

- _____ (Pause) _____
-
- (1205)

Le président: Bienvenue à la 97^e séance du Comité. Nous poursuivons notre étude sur l'utilisation des langues autochtones dans les délibérations de la Chambre des communes.

Cheryle Herman, accompagnatrice en revitalisation de la langue dénée, se joint à nous. Elle comparait par vidéoconférence depuis Saskatoon. Merci beaucoup de vous être rendue disponible aujourd'hui. Vous pouvez faire une déclaration liminaire, puis les membres du Comité vous poseront des questions.

Mme Cheryle Herman (accompagnatrice en revitalisation de la langue dénée, à titre personnel): Merci.

[Le témoin s'exprime en déné.]

[Anglais]

Je m'appelle Cheryle Herman. Je viens de la nation dénée de Clearwater River, située près de La Loche, en Saskatchewan. Je parle couramment la langue denesuline. Je suis ici à titre d'ambassadrice des langues autochtones pour vous faire part de mes réflexions et de celles d'autres personnes sur l'importance d'utiliser nos langues autochtones dans les délibérations de la Chambre des communes.

L'utilisation des langues autochtones à la Chambre des communes serait une reconnaissance des premiers habitants du pays et signifierait que le gouvernement honore et respecte ce fait. Cela montrerait également que le gouvernement travaille à redresser les injustices historiques et à établir des relations plus inclusives et plus axées sur la collaboration.

Les langues autochtones englobent ce que nous sommes en tant que peuples autochtones. La communication dans nos langues est sacrée. Sans nos langues et nos cultures, nous ne sommes plus autochtones. Notre langue définit qui nous sommes et d'où nous venons et est donc essentielle à notre survie en tant que nation.

La langue nous relie au terrain spirituel. Notre langue maternelle apporte force, clarté et finalité à ce que nous tentons de communiquer.

La langue a une incidence sur la vie quotidienne des membres de toutes les races, croyances et régions du monde. La langue aide à exprimer nos sentiments, nos désirs et nos interrogations au monde qui nous entoure. On combine les mots, les gestes et le ton pour représenter un large éventail d'émotions.

Notre capacité innée de former des liens durables entre nous tient en grande partie aux méthodes uniques et diversifiées que les êtres humains mettent en oeuvre pour communiquer au moyen de la langue écrite et de la langue parlée. Ces méthodes distinguent également l'humanité du reste du règne animal.

De plus, la capacité de communiquer dans plusieurs langues devient de plus en plus importante dans le milieu mondial des affaires de plus en plus intégré. Communiquer directement avec les nouveaux clients et entreprises dans leur langue maternelle est l'une des premières étapes de l'établissement d'une relation d'affaires internationale stable et durable.

La force et la valeur des ententes verbales dans nos langues mènent à des relations plus solides, respectueuses et honorables. Le fait de pouvoir le faire fait automatiquement passer n'importe quelle personne multilingue loin devant ses pairs dans la compétition pour des postes de prestige.

La langue est un aspect essentiel pour préparer les enfants à réussir dans leurs futures entreprises professionnelles. Le gouvernement peut contribuer à leur avenir en utilisant les langues autochtones à la Chambre des communes. Cela pourrait aider nos enfants autochtones à poursuivre un avenir de leader pour leur peuple, ou pour tout le Canada, en toute confiance, sachant qu'ils peuvent parler leur langue autochtone à la Chambre des communes.

Bien que les langues autochtones ne soient pas actuellement reconnues comme langues officielles au pays, il est important que nous accordions de la valeur à ces langues tout comme nous le faisons pour l'anglais et le français. Ce faisant, nous affirmons l'importance des personnes qui utilisent ces langues comme moyens de communication.

Nos langues sont encore très vivantes et constituent la seule forme de communication pour certains de nos aînés. Par conséquent, lorsque les délibérations se déroulent en français et en anglais sans traduction pour les peuples autochtones, ces derniers ne reçoivent pas l'information qui pourrait être pertinente pour eux et pour leur gouvernement.

Nous devons continuer de promouvoir les langues autochtones dans nos entreprises pour qu'elles puissent prospérer.

• (1210)

J'aimerais vous faire part de quelques points supplémentaires à prendre en considération dans le contexte de notre situation difficile en ce qui concerne le maintien de nos langues autochtones. Premièrement, les langues autochtones suscitent des attitudes plus positives et moins de préjugés à l'égard des personnes différentes. Deuxièmement, ceux qui parlent une langue autochtone voient leurs compétences analytiques s'améliorer. Troisièmement, les compétences en affaires et en langue autochtone rendent les employés plus précieux sur le marché du travail. Quatrièmement, le fait de traiter avec une autre culture permet aux gens d'acquérir une compréhension plus profonde de leur propre culture. Cinquièmement, l'étude des langues autochtones accroît la créativité. Sixièmement, des compétences comme la résolution de problèmes et la gestion de concepts abstraits s'en trouvent accrues. Septièmement, le fait de parler une langue autochtone ouvre davantage de portes au gouvernement, dans les affaires, la médecine, le droit, la technologie, l'armée, l'industrie, le marketing, etc. Huitièmement, une langue seconde améliore les compétences et les notes. Neuvièmement, la capacité de communiquer dans une langue seconde procure un avantage concurrentiel dans les choix de carrière. Dixièmement, elle stimule les facultés d'écoute et la mémoire. Onzièmement, qui connaît une autre langue participe de manière plus efficace et responsable dans un monde multiculturel. Douzièmement, la maîtrise d'une autre langue dans une économie globalisée élargit les débouchés. Treizièmement, elle ouvre une fenêtre sur le passé sur le plan culturel et linguistique. Quatorzièmement, elle enseigne et promeut le respect de l'autre. Elle facilite la compréhension des rapports entre le langage et la nature humaine. Quinzièmement, qui connaît les langues autochtones tend à avoir une vision plus large du monde, un comportement plus libéral et à se montrer plus souple et tolérant. Seizièmement, les langues autochtones élargissent la vision du monde et limitent les barrières entre les personnes. Les obstacles suscitent la méfiance et la peur. Dix-septièmement, l'étude des langues autochtones mène à l'appréciation de la diversité culturelle. Dix-huitièmement, à mesure que l'immigration s'accroît, nous devons nous préparer à des changements dans la société canadienne. Dix-neuvièmement, une personne est nettement avantagée sur le marché mondial si elle est aussi bilingue que possible. Vingtièmement, les langues autochtones ouvrent la porte à l'art, à la musique, à la danse, à la mode, à la cuisine, au cinéma, à la philosophie, à la science, etc. Vingt unièmement, l'étude d'une langue autochtone fait simplement partie d'une éducation libérale de base. Éduquer, c'est faire sortir de l'isolement, de l'étroitesse et de l'obscurité.

En plus des points mentionnés précédemment, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones reconnaît également l'importance des langues autochtones dans les lieux d'affaires. L'article 13 dit:

1. Les peuples autochtones ont le droit de revivifier, d'utiliser, de développer et de transmettre aux générations futures leur histoire, leur langue, leurs traditions orales, leur philosophie, leur système d'écriture et leur littérature, ainsi que de choisir et de conserver leurs propres noms pour les communautés, les lieux et les personnes.
2. Les États prennent des mesures efficaces pour protéger ce droit et faire en sorte que les peuples autochtones puissent comprendre et être compris dans les procédures politiques, juridiques et administratives, en fournissant, si nécessaire, des services d'interprétation ou d'autres moyens appropriés.

Enfin, nous devons faire la lumière sur les appels à l'action de la CVR et veiller à ce que ces appels soient mis en œuvre. J'aimerais passer en revue deux appels à l'action qui visaient directement les langues autochtones.

L'appel à l'action n° 13 se lit comme suit: « Nous demandons au gouvernement fédéral de reconnaître que les droits des Autochtones comprennent les droits linguistiques autochtones. »

L'appel à l'action n° 14 se lit comme suit: « Nous demandons au gouvernement fédéral d'adopter une Loi sur les langues autochtones qui incorpore les principes suivants: (i) les langues autochtones représentent une composante fondamentale et valorisée de la culture et de la société canadiennes, et il y a urgence de les préserver. »

Reconnaître les langues autochtones et appuyer les programmes linguistiques autochtones, ainsi que les droits fonciers, la santé, la justice, l'éducation, le logement, l'emploi et les autres services, dans le cadre du processus global de justice sociale et de réconciliation.

En conclusion, j'aimerais citer M. Graham McKay:

On pourrait aller jusqu'à dire que sans la reconnaissance des peuples autochtones et de leurs langues, beaucoup d'autres programmes seront moins efficaces, parce que ce manque de reconnaissance montrera que les attitudes sous-jacentes de la société dominante n'ont pas beaucoup changé.

Merci, *Mahsi cho*, de votre temps et de votre attention sur cette question très importante.

• (1215)

Le président: Merci beaucoup, *Mahsi cho*. C'était un excellent aperçu de l'importance des langues autochtones pour notre comité.

Nous allons simplement avoir des questions très ouvertes. Nous allons commencer par M. Saganash.

M. Romeo Saganash: Quel honneur! Je commence à aimer ce comité. Merci.

Cheryle, je vous remercie de cet exposé tout à la fois assez complet et succinct.

Je ne sais pas si vous avez écouté le groupe de témoins précédent, mais nous avons reçu des fonctionnaires du ministère du Patrimoine, ainsi que des représentants de Statistique Canada. Une des questions que je leur ai posées, à laquelle vous avez fait allusion, d'une certaine façon, dans votre présentation, était la question de savoir si nous devrions reconnaître les langues autochtones comme langues officielles dans ce pays. Je sais que vous avez parlé de l'article 13 de la Déclaration des Nations unies, bien sûr, mais aussi de l'appel à l'action n° 14 de la Commission de vérité et réconciliation.

J'ai assisté aux réunions des chefs de l'Assemblée des Premières Nations au cours des 30 dernières années et je n'ai jamais vu d'ovation comme celle qu'a reçue l'actuel premier ministre lorsqu'il a annoncé la Loi sur les langues autochtones qu'ils allaient adopter. Tout le monde dans la salle en était ravi. J'en étais aussi ravi. Je me suis même levé pour applaudir le premier ministre.

À mon avis, la façon dont l'appel à l'action n° 14 est rédigé ne va pas nécessairement dans cette direction. Il dit que la loi doit contenir les principes suivants, le premier étant « les langues autochtones sont un élément fondamental et valorisé de la culture et de la société canadiennes ». À votre avis, devrions-nous reconnaître les langues autochtones comme langues officielles au Canada?

• (1220)

Mme Cheryle Herman: Je pense que cela ira plus loin en ce qui concerne la préservation des langues autochtones et le maintien des langues et des cultures autochtones.

J'ai récemment visité les Territoires du Nord-Ouest, et ils sont très en avance sur nous pour ce qui est du travail qu'ils font pour maintenir leurs langues là-bas. Ils exigent des choses pour les programmes d'études et la langue utilisée dans les lieux d'affaires. Comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, certains de nos aînés ne parlent ni l'anglais ni le français, de sorte que lorsque ces audiences se déroulent dans ces deux langues seulement, nos aînés ne savent pas ce qui se passe au sein du gouvernement.

M. Romeo Saganash: J'aurai peut-être d'autres questions plus tard, mais je laisse la parole à d'autres.

Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Reid.

M. Scott Reid: Les séances ouvertes permettent aux préférés du président de poser des questions, alors ce sera difficile pour M. Graham.

J'aimerais poser une question au sujet de la traduction. Une députée qui a comparu devant le Comité pour parler de la valeur de la traduction est membre de la nation dénée et elle parle le déné. L'un des problèmes qui m'est venu à l'esprit pendant qu'elle nous faisait son exposé, c'est que nous n'avons pas ici de services de traduction en langue dénée. C'est un problème pour toutes les langues autochtones, mais moins pour certaines et plus pour d'autres.

Je crois qu'il s'agit d'un problème plus facile à résoudre, par exemple, pour l'inuktitut, pour un certain nombre de raisons, notamment parce qu'il y a une liaison aérienne directe entre Ottawa et Iqaluit. De plus, beaucoup de locuteurs unilingues inuktituts viennent à Ottawa pour obtenir des services médicaux, etc., ce qui fait qu'il y a déjà des traducteurs ici. De notre point de vue, c'est le plus facile. Ensuite, cela devient de plus en plus difficile.

Dans le cas des Dénés, qui comptent un grand nombre de locuteurs, on pourra peut-être surmonter ces problèmes. Permettez-moi de formuler la question de la façon suivante: y a-t-il des traducteurs, des gens qui seraient capables de faire de la traduction simultanée en Saskatchewan à l'heure actuelle, et auraient-ils les compétences et la disponibilité nécessaires pour fournir ces services si on le leur demandait?

Mme Cheryle Herman: Absolument. Je connais deux ou trois personnes qui font ce genre de travail, des traductions simultanées, et je suis donc pas mal sûre qu'elles seraient disponibles, surtout si elles connaissaient la cause, la raison pour laquelle nous essayons de le faire, et l'importance de cela.

M. Scott Reid: D'accord.

L'idée nous a été suggérée par un de nos témoins, l'idée de faire la traduction à partir d'un endroit éloigné. Est-ce que cela se produit, ou est-ce que les gens qui font l'interprétation simultanée sont normalement installés sur place? Je ne sais pas comment cela fonctionne.

Ici, nous avons habituellement des traducteurs qui sont dans une cabine d'interprétation. Je pense que vous pouvez voir derrière moi, d'un côté, le bord de notre cabine d'interprétation. Est-ce la façon dont la traduction simultanée se fait là où vous êtes, ou est-ce que cela se fait d'une façon différente?

•(1225)

Mme Cheryle Herman: Je l'ai toujours vu faire comme vous l'avez organisé là-bas, où les traducteurs sont sur place, mais je ne vois pas pourquoi cela ne pourrait pas se faire à distance, comme nous le faisons ici, par vidéoconférence.

M. Scott Reid: D'accord.

L'autre question qui a été soulevée est la nécessité de ce qu'on appelle une « langue relais ». C'est un terme qui vient de l'Union européenne où il y a — je ne suis pas sûr du nombre — quelque 18 langues officielles ou plus.

M. David de Burgh Graham: C'est un chiffre plus élevé.

M. Scott Reid: M. Graham dit qu'il y en a davantage. Ils ont un grand nombre de langues et cela devient une difficulté pratique. Je pense qu'ils ont eu un problème avec quelqu'un qui parlait à la fois le grec et le danois, et il y avait quelque chose d'important où, apparemment, personne en Europe ne parle cet ensemble particulier de deux langues. Ce qu'ils font, c'est qu'un député du Parlement européen parle sa langue, puis un traducteur traduit en une langue largement parlée — l'anglais, le français ou l'allemand peut-être — et ensuite il est traduit en d'autres langues.

Je ne sais pas quelle est la situation. Évidemment, les gens sont bilingues et le déné et l'anglais seraient très répandus. Y a-t-il aussi des gens qui parlent français avec un haut niveau de compétence?

Mme Cheryle Herman: [Note de la rédaction: difficultés techniques]... ou langues autochtones en général.

M. Scott Reid: Je suis désolé, nous avons perdu la première partie de votre réponse. Pourriez-vous répéter?

Mme Cheryle Herman: D'accord. Parlez-vous des langues autochtones?

M. Scott Reid: Je parle du déné en particulier.

Mme Cheryle Herman: Non, nous ne parlons pas français. Il y a peut-être une poignée de personnes trilingues qui parlent anglais, français et déné, mais il n'y en a pas beaucoup. Nous parlons surtout le déné et l'anglais.

M. Scott Reid: D'accord. C'est très utile. Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Graham.

M. David de Burgh Graham: Merci. Je vais poursuivre dans la même veine que Scott.

Combien de traducteurs pensez-vous qu'il y a aujourd'hui pour l'interprétation simultanée du déné? Avez-vous une idée ou un chiffre approximatif?

Mme Cheryle Herman: Dans notre région, la région d'où je viens, et le Grand Nord inclus, je crois que nous avons trois traducteurs simultanés.

M. David de Burgh Graham: Si ce type d'interprétation devenait plus courant, pensez-vous qu'il y aurait un grand nombre de personnes qui étudieraient dans ce domaine pour pouvoir faire ce genre de travail?

Mme Cheryle Herman: Je pense que oui. Absolument.

M. David de Burgh Graham: Parfait. Qu'en est-il de la traduction, à distinguer de l'interprétation, car elle se fait après coup, dans les documents écrits? Tout ce que nous faisons à la Chambre est ensuite traduit en anglais ou en français, selon le cas. Une partie du défi de l'interprétation à la Chambre est de s'assurer que notre document écrit reflète fidèlement ce qui a été dit. Si la personne ne parle pas en anglais ni en français, on indique dans le compte rendu « ...s'exprime en déné », par exemple. Y a-t-il beaucoup de traducteurs, ou s'agit-il des trois mêmes personnes?

Mme Cheryle Herman: Non, en fait, il y a plus de traducteurs que d'interprètes.

M. David de Burgh Graham: C'est bien.

Vos observations philosophiques dans votre déclaration liminaire étaient tout à fait pertinentes. Vous avez soulevé de très bons points, mais nous cherchons, bien sûr, des solutions pratiques et progressives pour mettre les choses en oeuvre ici. À votre avis, quelles seraient les premières étapes?

Mme Cheryle Herman: Le premier député en a parlé, soulignant que ce sera difficile à faire en raison de la diversité des langues au Canada — des langues autochtones. Uniquement en Saskatchewan, nous avons des Dénés, des Cris, des Nakota et des Lakota. En examinant la situation dans son ensemble, je peux voir que ce ne sera pas facile à réaliser.

Je ne sais pas exactement comment nous pourrions surmonter le problème. À moins de nous pencher en premier lieu sur les langues parlées par un plus grand nombre de personnes. Tenter l'expérience d'abord sous la forme d'un projet avec l'une des langues les plus parlées, disons, le cri, parce que je sais que la population crie est plus importante que la population dénée. On l'essaie pour voir comment cela fonctionne. Je pense que ce serait la meilleure façon de faire, plutôt que d'essayer de trouver tous ces traducteurs et de faire fausse route. Je pense que la meilleure façon de procéder serait d'essayer de faire en sorte que ce soit un succès pour tout le monde.

• (1230)

M. David de Burgh Graham: Merci. Je reviendrai peut-être à vous.

Le président: Merci de vos conseils très judicieux.

Y a-t-il différents dialectes dénés? Si nous avons un interprète, est-ce que certains Dénés pourraient ne pas le comprendre?

Mme Cheryle Herman: Il y a le dialecte « t » et le dialecte « k ». Dans notre région, une seule autre communauté parle le dialecte k, et c'est Fond du Lac. Si vous avez un traducteur qui ne parle que le dialecte t, les autres communautés de la Saskatchewan vont le comprendre. Ce ne serait donc pas un problème.

Le président: D'accord.

Monsieur Nater.

M. John Nater: Merci, monsieur le président.

Quel genre de travail font les traducteurs que vous connaissez en Saskatchewan? A-t-on recours à eux pour les procédures judiciaires ou dans les hôpitaux? Quels services offrent-ils à l'échelle locale et partout en Saskatchewan? Quel type de travail font-ils?

Mme Cheryle Herman: Ils traduisent des procédures judiciaires, des procès-verbaux d'assemblées, par exemple pour la FSIN et pour leurs conseils tribaux locaux. Au cours des assemblées, ils font aussi de l'interprétation simultanée. Ils traduisent également pour l'industrie.

M. John Nater: Ces personnes sont donc bien occupées? Là où je veux en venir, c'est que nous ne voulons pas que quelqu'un déménage ici pour combler nos besoins. Je veux savoir si elles ont la disponibilité nécessaire pour peut-être prendre l'avion et venir passer

quelques jours à la fois à Ottawa pour offrir des services de traduction. Ont-elles cette disponibilité?

Mme Cheryle Herman: Certaines de ces personnes travaillent sur une base contractuelle, alors je pense qu'elles se rendraient disponibles. Pour ma part, je prends une journée de congé pour venir vous parler. Si elles reconnaissent la valeur et l'importance de ce que nous tentons de faire, je pense qu'elles feront les efforts nécessaires et prendront le temps de le faire.

M. John Nater: Excellent. Merci beaucoup.

Le président: Merci d'avoir pris une journée de congé.

Monsieur Saganash, aviez-vous quelque chose...? Non.

Les enfants apprennent-ils le déné à l'école?

Mme Cheryle Herman: Dans les communautés dénées où je travaille actuellement, trois des écoles avec lesquelles je travaille offrent des programmes en langue dénée. L'une est en fait une école d'immersion de la maternelle à la 3^e année. Toutes les autres écoles l'enseignent comme matière fondamentale, soit 30 minutes par jour.

Le président: Les membres du Comité ont-ils d'autres questions? Non.

Que se passe-t-il dans les tribunaux et les hôpitaux avec les aînés qui ne parlent que le déné, pas l'anglais ni le français?

Mme Cheryle Herman: Habituellement, des gens les accompagnent. S'ils sont témoins en cour, le tribunal leur fournit un traducteur.

Le président: Voulez-vous faire un dernier commentaire? Je pense que nous avons épuisé toutes les questions.

Mme Cheryle Herman: Je veux simplement souligner que nous avons un groupe d'environ 20 jeunes inscrits au programme de formation des enseignants dénés, à La Loche, dans la communauté de la nation dénée de la rivière Clearwater. Ces personnes chercheront un emploi dans deux ans.

Vous voyez où je veux en venir. Je suis sûre qu'elles seront disposées à faire ce genre de travail, car ce sont toutes des personnes qui s'expriment facilement.

M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Voulez-vous répéter cela en déné?

Mme Cheryle Herman: En déné? Je pourrais le faire. Avez-vous un interprète?

Le président: Non, mais nous savons ce que vous allez dire.

Des voix: Oh, oh!

• (1235)

Mme Cheryle Herman: [*La témoin s'exprime en déné.*]

[*Anglais*]

Le président: *Mahsi cho.* Merci d'avoir pris une journée de congé. Cela a été très utile.

Mme Cheryle Herman: Merci, monsieur le président.

Le président: Y a-t-il autre chose pour le Comité?

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>